

Conférence sociale à l'Élysée

Reçu ce 29 avril à l'Élysée dans le cadre de la Conférence sociale pour préparer le prochain sommet social européen de Porto, le Président de l'U2P, Dominique Métayer, est intervenu en premier lieu sur la gestion de la crise économique résultant de la pandémie et sur le calendrier de reprise progressive des activités qui sont aujourd'hui à l'arrêt ou fortement réduites.

Dans son intervention du 29 avril, le Président de l'U2P, Dominique Métayer, a d'abord félicité les gouvernements successifs qui depuis le 17 mars 2020 ont travaillé en étroite liaison avec les représentants des entreprises et des salariés et ont su prendre les décisions adéquates pour sauvegarder les entreprises et l'emploi face à la crise sanitaire.

De même, il a salué la confirmation de la réouverture progressive des activités arrêtées et le calendrier de reprise. Ces informations répondent aux besoins de visibilité des chefs d'entreprise, qui vont pouvoir enclencher leurs propres décisions en connaissance de cause.

En réaction aux orientations défendues par la France dans la perspective du sommet social européen de Porto, Dominique Métayer a soutenu la volonté de la France d'établir progressivement un salaire minimum dans chaque pays, considérant que la réussite de la construction européenne est conditionnée à une harmonisation fiscale et sociale entre tous les Etats membres de

l'Union. Dans le même esprit, le Président de la République a réaffirmé à juste titre la nécessité de réduire le recours au travail détaché.

Le Président de l'U2P a également souhaité que les orientations relatives à la formation tout au long de la vie et au projet de généralisation du compte individuel de formation, prévoient le maintien d'une implication des employeurs, de façon à assurer une meilleure adéquation entre les compétences existantes et celles recherchées par les entreprises.

Saluant l'efficacité des mesures françaises de soutien à l'apprentissage et à la professionnalisation qui ont permis aux entreprises, en particulier les plus petites, de battre le record du nombre d'apprentis en 2020, Dominique Métayer a considéré que ces voies de formation constituent le meilleur rempart contre l'exclusion des jeunes du marché de l'emploi sur le plan européen.

En revanche, il a clairement contesté la pertinence d'une directive qui reprendrait les

conclusions du rapport Mettling, celles-ci conduisant à créer un troisième statut entre le salariat et le travail indépendant. Il a demandé qu'une réflexion soit engagée autour du droit européen de la concurrence en vue notamment d'instaurer une relation plus équilibrée entre les grands donneurs d'ordre et les TPE.

Plus globalement il a souhaité que l'Union européenne mette en œuvre la belle ambition qu'elle s'est elle-même fixée dans

le passé, celle de « penser petit d'abord » et de faire passer le *Small Business Act* du stade de la recommandation à celui de la réglementation. ●



Florence Piot / Adobe Stock

Le Président de la République a reçu les partenaires sociaux à l'Élysée le 29 avril dans le cadre d'une Conférence sociale.

Les quatre étapes du déconfinement

Le Président de la République a précisé le 28 avril les étapes du déconfinement. Le 3 mai marquera ainsi la fin des restrictions de déplacement en journée. À compter du 19 mai, les terrasses des cafés et des restaurants et les commerces pourront rouvrir en respectant les jauges et les protocoles sanitaires ; le couvre-feu sera décalé à 21 heures. Le 9 juin, les cafés et les restaurants rouvriront à leur tour, le couvre-feu sera repoussé à 23 heures et le télétravail assoupli. Enfin, le 30 juin marquera la fin du couvre-feu et des limites de jauge.

Conjoncture

Amélioration de l'activité des entreprises de proximité, sauf hôtels, cafés et restaurants

page 2

CESE

Les artisans et les professionnels libéraux ont leurs conseillers

page 2

LA VOIX DES ARTISANS

93 % des artisans souhaitent pérenniser les aides à l'alternance

page 3

L'activité des entreprises de proximité s'est améliorée au cours du premier trimestre 2021, à l'exception des hôtels, des cafés et des restaurants

Dans un environnement économique en légère amélioration mais toujours marqué par l'incertitude et l'absence de visibilité, la situation des entreprises de proximité demeure très contrastée, avec de fortes disparités selon la nature de l'activité. C'est ce qui ressort du baromètre U2P-Xerfi réalisé au premier trimestre 2021 auprès de 6 200 artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux.

Alors que l'activité économique française a repris des couleurs au cours du premier trimestre 2021 avec une progression du PIB de 3,1 %, l'activité des 3 millions d'entreprises de proximité a évolué très différemment d'un secteur à l'autre, de sorte que l'évolution globale est restée négative (-3 %) et que la tendance sur les 12 derniers mois s'est stabilisée à -12 %.

Croissance du bâtiment

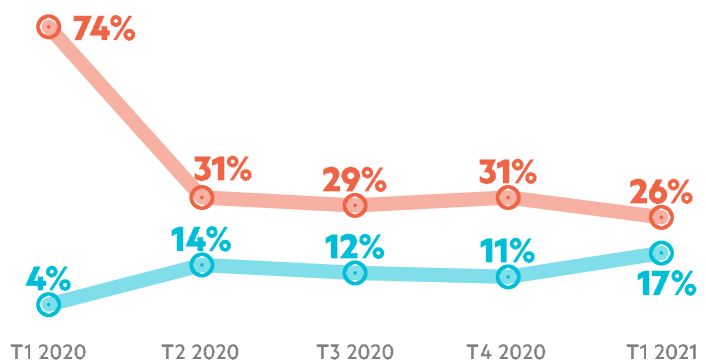
Les artisans (+4 %) et singulièrement les artisans du bâtiment (+10,9 %) ont vu leur chiffre d'affaires reprendre le chemin de la croissance, de même que les professionnels libéraux dans une moindre mesure (+1,5 %). A contrario, l'activité du commerce alimentaire de proximité et des hôtels-café-restaurants (HCR) a poursuivi sa chute (-53 %) dans des proportions extrêmement fortes pour ce dernier secteur (-84 %), conséquence

des fermetures imposées à ces professionnels.

Sur les 12 derniers mois l'évolution en tendance du chiffre d'affaires est en chute libre pour le commerce alimentaire de proximité-HCR (-42 %) tandis que l'artisanat et les professions libérales ont commencé à redresser la barre sans pour autant retrouver une croissance positive.

Timide regain d'optimisme

Par ailleurs, le ressenti des chefs d'entreprise de proximité s'améliore. Ainsi, ils ne sont plus que 21 % à constater une détérioration de leur trésorerie contre 17 % qui font état d'un mieux, grâce au maintien des aides de l'État pour une partie, grâce à des décisions agiles pour d'autres. De même 26 % seulement des artisans, commerçants et professionnels libéraux craignent une baisse d'activité au cours du 2^e trimestre, résultat le plus bas depuis le 2^e trimestre 2020.



Proportion de chefs d'entreprise anticipant une hausse (bleue) ou une baisse (orange) d'activité au trimestre suivant, depuis le premier trimestre 2020.

Malheureusement les commerces alimentaires de proximité et les hôteliers, cafetiers, restaurateurs, continuent d'anticiper une baisse d'activité entre avril et juin 2021, preuve que ces chefs d'entreprise, conscients que d'importantes restrictions demeureront d'ici l'été, reportent à plus tard leurs espoirs d'une rentabilité retrouvée. « Bien que les perspectives d'une

reprise d'activité se rapprochent, le niveau d'inquiétude est encore très élevé, relève Dominique Métayer, le Président de l'U2P. D'où l'impérieuse nécessité, d'une part de préparer une reprise d'activité adaptée aux différentes branches professionnelles, et d'autre part de maintenir les aides gouvernementales tant que la rentabilité n'est pas de retour. » ●

Conseil économique, social et environnemental : les artisans et les professionnels libéraux ont leurs conseillers

Conséquence de la réforme du Conseil économique, social et environnemental (CESE), dont le nombre de membres a diminué, l'U2P devait procéder à la désignation de 5 conseillers au titre de l'artisanat et des professions libérales, et CMA France de 3 conseillers au titre de l'artisanat.

Au titre de l'U2P, Dominique ANRACT (CGAD), Michel CHASSANG (UNAPL), Fabienne MUNOZ (CNAMS), Aminata NIAKATE (UNAPL) et Jean-Christophe REPON (CAPEB) font ainsi leur entrée au CESE. Au titre de CMA France, Joël FOURNY (CNAMS), Jean-François GUIHARD (CGAD) et Laure VIAL (CAPEB) ont été désignés.

La loi organique portant réforme du CESE poursuit l'objectif de rapprocher l'institution des citoyens. La saisine par voie de pétition est ainsi facilitée avec un nombre de signatures requis abaissé à 150 000 et l'âge pour signer abaissé à 16 ans. L'institution aura la responsabilité d'organiser des consultations publiques et pourra procéder au tirage au sort de citoyens. En

outre sa composition évolue avec 175 membres contre 223 auparavant, entraînant une nouvelle répartition des sièges de conseillers. L'U2P et ses organisations membres avaient vivement contesté cette nouvelle répartition (voir notamment *La Brève* n° 422 et n° 421), jugeant qu'elle n'était pas représentative du poids réel des entreprises de proximité

dans le pays. Aussi leurs conseillers redoubleront-ils d'énergie pour porter la voix de ces entreprises dans l'enceinte du palais d'Iéna, où siège la troisième chambre de la République. Parallèlement, l'U2P poursuit son combat pour que les entreprises de proximité soient représentées à leur juste valeur dans les politiques publiques. ●

Les artisans font entendre leur voix : 93 % souhaitent pérenniser les aides à l'apprentissage et à la professionnalisation

En vue des élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat, l'U2P et ses organisations membres ont organisé, sur la plateforme participative « LA VOIX DES ARTISANS », un débat sur le thème : « Faut-il pérenniser les aides exceptionnelles à l'apprentissage et à la professionnalisation ? »

Une première phase a permis aux artisans de voter et de faire entendre leur voix. Dans un second temps, Laurent Munerot, Vice-Président de l'U2P, a commenté les résultats de cette consultation et rappelé le rôle essentiel joué par l'U2P dans la prorogation de ces aides en 2021. Tous ces éléments sont consultables sur le site lavoixdesartisans.fr.

Un levier essentiel à la formation des jeunes

Le débat a permis de recueillir les avis d'artisans issus de tous les secteurs et de toute la France. Il en ressort que 93% des artisans souhaitent la pérennisation de ces aides car elles constituent un levier essentiel à la formation des jeunes, qu'elles permettent aux jeunes d'être formés dans de bonnes conditions et que l'apprentissage reste la voie royale pour les métiers de l'artisanat. L'apprentissage fait en effet partie des valeurs les plus anciennes de l'artisanat dont la pérennité repose sur la transmission d'un savoir-faire unique et du geste précis de l'artisan.

La pérennisation des aides à l'apprentissage et à la professionnalisation est justifiée pour la grande majorité des chefs d'entreprise. Au-delà de l'utilité d'un soutien financier, ces aides permettent aux encadrants de prendre le temps nécessaire à la formation des jeunes sans être soumis à un souci de rentabilité immédiate. Ce temps laissé à la formation ne peut qu'être bénéfique pour les jeunes. Toutefois, certains participants jugent que les aides pourraient être davantage conditionnées à la taille des entreprises.

Quelques avis divergents se sont également fait entendre pour souligner que les aides devraient

être davantage contrôlées afin de vérifier que leur octroi est pertinent. En effet, certains participants avancent que les aides à l'apprentissage peuvent parfois être mal utilisées et détournées de leurs objectifs.

Les aides à l'apprentissage : un combat remporté par l'U2P !

Cette première phase de consultation a servi d'introduction à l'interview de Laurent Munerot. Celui-ci a notamment rappelé l'importance de l'apprentissage pour les entreprises artisanales ainsi que le rôle essentiel joué par l'U2P dans la décision du Gouvernement de prolonger ces aides tout au long de l'année 2021 : « *Il était indispensable dans ces mois d'incertitude que les entreprises sachent où elles vont, on peut donc se satisfaire de cela. Nous avons toutefois encore quelques années d'incertitude devant nous et il faudra continuer à aider les entreprises* ».

Ce débat est désormais en ligne sur la chaîne de Youtube LA VOIX DES ARTISANS ainsi que sur le site lavoixdesartisans.fr.

« LA VOIX DES ARTISANS », une démarche participative de l'U2P en vue des prochaines échéances électorales

Dès janvier 2021, l'U2P et l'ensemble de ses organisations membres se sont engagées dans la préparation des listes en vue des élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat prévues en octobre 2021. Au service exclusif des entreprises artisanales, ces listes intitulées « La Voix des Artisans » ont pour objectif de faire valoir toutes les attentes des artisans de France.

Ainsi, pour être au plus près des

demandes des artisans, l'U2P a lancé une plateforme participative. Accessible à partir du site lavoixdesartisans.fr, celle-ci permet de collecter leurs avis et propositions afin d'enrichir le programme des listes et de faire entendre « La Voix des Artisans » lors de tous les grands rendez-vous électoraux à venir.

Un second débat déjà en ligne : « Faut-il encourager fiscalement la transmission d'entreprise ? »

Pour poursuivre cette démarche participative, « LA VOIX DES ARTISANS » a d'ores et déjà prévu un deuxième débat sur un thème au cœur de la vie de l'artisanat : la transmission. En effet, bien que les entreprises artisanales représentent une part non négligeable du tissu économique français avec 1,3 millions d'entreprises et 3 millions d'actifs, de nombreux artisans mettent chaque année

Il était indispensable dans ces mois d'incertitude que les entreprises sachent où elles vont, on peut donc se satisfaire de cela. Nous avons toutefois encore quelques années d'incertitude devant nous et il faudra continuer à aider les entreprises.

Laurent Munerot
Vice-Président de l'U2P

la clef sous la porte sans même chercher à transmettre leur activité. Aujourd'hui seuls 10 % des nouveaux chefs d'entreprise artisanale sont des repreneurs d'entreprise.

Il est d'ores et déjà possible de voter pour ou contre cette proposition et d'argumenter sur la plateforme. ●



Brèves

L'allocation pour les travailleurs indépendants atteint... 3 % de son objectif.

Instaurée le 1^{er} novembre 2019, l'ATI devait bénéficier, d'après l'étude d'impact, à 29 000 personnes par an pour un montant total de 140 millions d'euros. Elle doit ainsi permettre aux travailleurs indépendants ayant des ressources personnelles inférieures aux RSA à la suite d'une liquidation ou d'un redressement judiciaire de toucher 800 euros pendant six mois. Mais d'après les chiffres de Pôle emploi, en seize mois, 911 personnes seulement y ont eu accès pour un montant total de 3 millions d'euros. Et 59 % des 2 396 demandes effectuées auprès de l'établissement public se sont soldées par un refus. En cause: le seuil de revenu d'activité minimal de 10 000 euros en moyenne sur les deux dernières années, qui exclut tous les travailleurs indépendants en difficulté, dont les revenus d'activité sont nuls ou déficitaires. L'U2P n'était pas demandeuse d'une telle mesure, la jugeant contraire à l'esprit du travail indépendant. Il aurait été plus opportun de soutenir et d'encourager l'entrepreneuriat par des mesures de simplification et par des allègements fiscaux et sociaux.

L'artisanat du bâtiment signe un trimestre en croissance de 9,5 %.

La CAPEB (membre de l'U2P) a présenté les chiffres de l'activité du 1^{er} trimestre 2021 pour les entreprises artisanales du bâtiment. Celles-ci enregistrent un rebond d'activité de 9,5 %, une hausse remarquable mais qui s'explique au regard du premier trimestre de l'année passée, marqué par une chute sans précédent de 12 %. Malgré

cette conjoncture encourageante ce trimestre, la CAPEB reste prudente pour les mois à venir concernant notamment l'activité en construction neuve qui est en recul de 17,4 %, et les mises en chantier qui étaient fin février inférieures de 9,5 % à ce qu'elles étaient un an plus tôt. « *Les indicateurs d'activité de ce début d'année sont plutôt encourageants en termes de croissance, d'intention d'embauches et de trésorerie* », juge le Président de la CAPEB, Jean-Christophe REPON, qui alerte en revanche sur le risque d'aggravation des difficultés d'approvisionnement en matériels et matériaux pour les semaines et les mois à venir, lourdes de conséquence pour les travaux liés à MaPrimeRénov'. « *Cette période montre une fois de plus le rôle clé des professionnels du bâtiment dans les travaux de rénovation énergétique, dans le contexte de consultation de la loi climat* », conclut-il.

L'UNAPL lance ses guides pratiques.

L'UNAPL (professionnels libéraux, membre de l'U2P) va publier 8 guides pratiques élaborés grâce à l'expertise et l'expérience de ses équipes. Elle fédère en effet pas moins de 67 organisations syndicales représentatives des trois familles de professionnels libéraux: santé, droit, techniques et cadre de vie. Ces guides portant sur la fiscalité, l'intelligence artificielle, le numérique et l'Europe, les indemnités journalières, les violences faites aux femmes, la déréglementation, la représentativité ou encore les métiers, seront mis en ligne chaque mois à compter du 26 avril 2021 sur www.unapl.fr et seront disponibles en accès libre. ●

Sur les réseaux sociaux

#JO2024 L'U2P se bat pour faciliter l'accès des entreprises de proximité aux marchés publics. Elle est partenaire de la plateforme entreprises2024.fr qui propose des opportunités inédites pour les TPE.

TWITTER — @U2P_FRANCE — 21 AVRIL 2021

Agenda

26 avril

Participation du Président et le Secrétaire général de l'U2P à un point de situation sur le covid-19 en présence de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth Borne.

29 avril

Participation du Président de l'U2P à la Conférence sociale préparatoire au sommet européen de Porto, présidée par le Président de la République, Emmanuel Macron.

5 mai

Réunion du Bureau de l'U2P.

6 mai

Participation du Président de l'U2P à l'édition 2021 des Assises de la Parité.

11 mai

Rencontre entre d'une part le Président et le Secrétaire général de l'U2P, et d'autre part le Directeur de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice, Albin Heuman.

17 mai

Rencontre entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P d'une part, et le Président de l'Assemblée nationale Richard Ferrand d'autre part.

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à un point de situation sur le covid-19 en présence de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth Borne.

20 mai

Réunion du Conseil National de l'U2P.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} mai 2021

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage